



ARRÊTÉ N° DEJIC-59-06102017  
Envoi Préfecture : 9-10-2017  
Visa Préfecture : 9-10-2017  
Affichage du : 9-10-2017  
au : 9-12-2017

DEJIC/OMP

**OBJET : LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCÈS AU GRADE DE RÉDACTEUR TERRITORIAL PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE – ANNÉE 2017**

### ARRÊTÉ

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques,  
Officier de la Légion d'honneur,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
- Considérant que 41 recrutements dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ont été effectués parmi les lauréats du concours et par mutation dans les collectivités relevant du Centre de Gestion,
- Considérant dès lors que 13 fonctionnaires de ces collectivités (1 pour 3) pourraient bénéficier de la promotion interne pour l'accession au grade de rédacteur territorial ou rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe (art. 9 du décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 précité),
- Considérant les propositions émanant des autorités territoriales des collectivités affiliées au Centre,
- Considérant l'avis émis par la Commission Administrative Paritaire compétente pour les fonctionnaires de catégorie B dans sa séance du 26 septembre 2017,

### ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : À compter du 15 octobre 2017, sont inscrits sur la liste d'aptitude au grade de rédacteur territorial au titre de la promotion interne pour l'année 2017 :

Nom / Prénom	Grade actuel	Collectivité(s)
ARRIUS PARDIES Élisabeth	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	COMMUNE DE BILLÈRE
CANTON Marie-Christine	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	COMMUNE DE BIRON
ERRECART Myriam	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	SYNDICAT L'EAU D'ICI
HARGOUES-TURON Aline	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	GEUS D'OLORON PRÉCHACQ-JOSBAIG PRÉCHACQ-NAVARRENX SIAEP AREN-PRÉCHACQ
OLÇOMENDY Pierre	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	COMMUNE DE SAINT-ÉTIENNE DE BAIGORRI
SALLABERRY Henri	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ
URCELAYETA Daniel	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	COMMUNE DE CIBOURE

**ARTICLE 2<sup>ème</sup>** : L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

L'inscription sur la liste d'aptitude est valable deux ans à compter du 15 octobre 2017. Si le recrutement n'intervient pas dans ce délai, le fonctionnaire peut demander sa réinscription, un mois avant l'échéance, pour chacune des deux années suivantes.

**ARTICLE 3<sup>ème</sup>** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet du Département des Pyrénées-Atlantiques.

Fait à PAU, le 9 octobre 2017,

**LE PRÉSIDENT,**



**Michel HIRIART**  
Maire de BIRIATOU  
Président de la Fédération Nationale  
des Centres de Gestion



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 09/10/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 09/10/2017

des Pyrénées-Atlantiques  
101r – CS 40609 – 64006 PAU Cedex  
ternet : [www.cdg-64.fr](http://www.cdg-64.fr)